

Presented at the FIG Working Week 2017,
May 29 - June 2, 2017 in Helsinki, Finland

LE BORNAGE NUMERIQUE

FIG – WW Helsinki 2017

Jean-François DALBIN
Président du Conseil supérieur



ORDRE DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS

PLAN DE LA PRESENTATION

- Le monopole du géomètre-expert en France
- Le bornage de la propriété
- Le réseau TERIA
- Le portail GEOFONCIER
- Le bornage numérique



*Le monopole du
Géomètre-Expert*



Le Géomètre-Expert

Un Monopole

Institué par la Loi n° 46-942 du 7 mai 1946 créant l'Ordre des géomètres-experts.

Article 1er – 1°

Le géomètre-expert réalise les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers et, à ce titre, lève et dresse, à toutes échelles et sous quelque forme que ce soit, les plans et documents topographiques concernant la définition des droits attachés à la propriété foncière, tels que les plans de division, de partage, de vente et d'échange des biens fonciers, les plans de bornage ou de délimitation de la propriété foncière.

Article 2

Peuvent seuls effectuer les travaux prévus au 1°
les géomètres-experts inscrits à l'ordre.



Le bornage



Le bornage

Le bornage est longtemps resté en France un moyen de résoudre les conflits de voisinage,

Nouvelles dispositions législatives et progrès technologiques font qu'il se fait de plus en plus en amont des transactions,

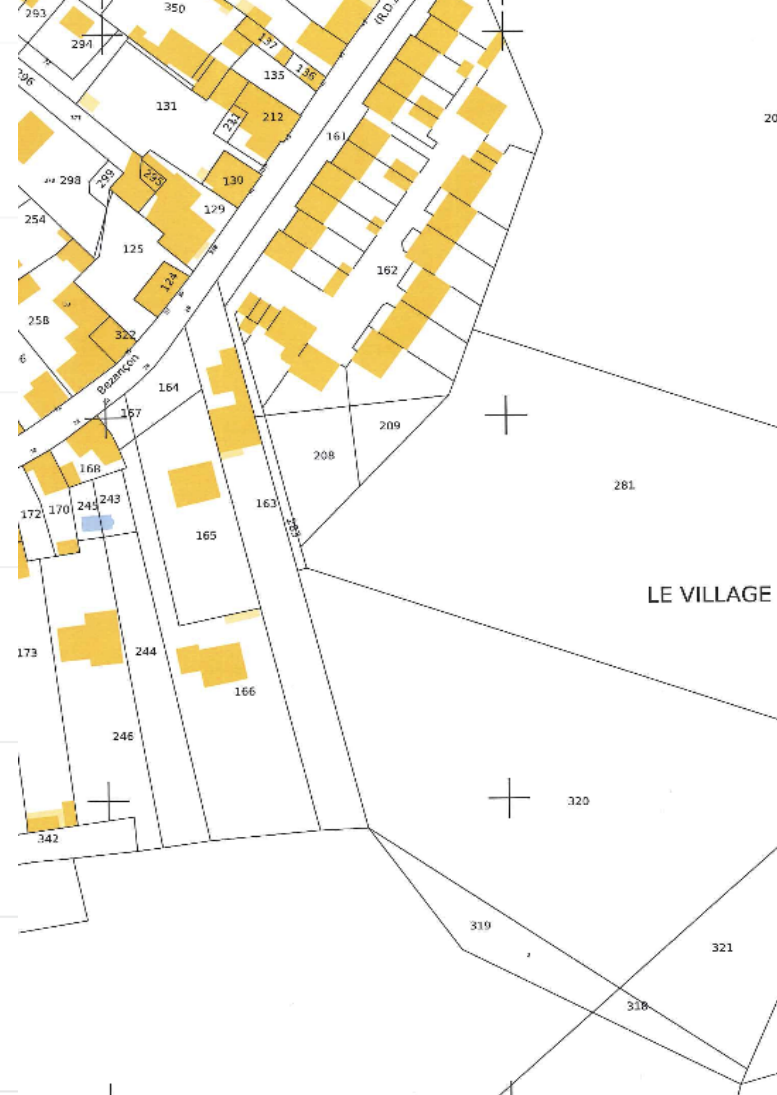
Il devient un moyen **de prévention des conflits**.



Le bornage

Le cadastre français n'est pas un cadastre juridique

Il ne garantit pas la consistance ni les limites de la propriété.



Le bornage

D'où l'importance fondamentale du bornage et du rôle du Géomètre-Expert en l'absence de cadastre juridique.

L'article 646 du Code Civil dispose : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leur propriété contigüe. Le bornage se fait à frais communs »

Mais il n'y avait pas jusqu'à une période récente d'obligation légale de borner avant de vendre



Le bornage

Le bornage consiste à faire reconnaître, par les parties, une limite de propriété lors d'une réunion contradictoire.



Un procès verbal de bornage ou de reconnaissance contradictoire de limite est dressé et rend compte de la procédure et de l'accord des parties

Le procès verbal comprend une partie littérale et un plan, signés des parties et du géomètre-expert.

La limite contradictoire est matérialisée par des bornes ou des repères physiques.



Le bornage

En 1996, l'Ordre a mis en place une banque de données nationale répertoriant les références des dossiers de bornage.

Ce système « AURIGE » (Archivage Unifié et Répertoire Informatisé des Géomètres-Experts) fonctionne de manière efficiente depuis 2000.

Tous les Géomètres-Experts ont une obligation de renseigner cette base de données



Le réseau TERIA



Le réseau TERIA

En 2006, l'Ordre a mis en place un réseau national de positionnement par satellites en temps réel offrant une précision centimétrique, TERIA.

www.reseau-teria.com

Grace à TERIA, l'Ordre a rendu obligatoire en juillet 2010 le rattachement de tous les bornages dans un système géographique national unique.



Le portail GEOFONCIER




Couches de données

Trouver...

- Géomètres-Experts
 - Dossiers
 - Documents cadastraux
 - RFU
- SIG OGE
- Géodésie
- Risques
- Environnement
- Paysages
- Urbanisme
- Cartes historiques
- Carte géologique
- Plan cadastral ancien
- Topographie IGN
- Registre parcellaire graphique
- Inventaire Forestier National
- Occupation du sol
- Protection du patrimoine
- Plans topographiques
- PCI-Vecteur
- Plan cadastral SCPC

Opacité 100%



- Opendata
- Géoportail IGN
 - Limites administratives
 - Cartes IGN
 - BD Parcellaire IGN
 - Photographies aériennes IGN

Opacité 100%

Résultats

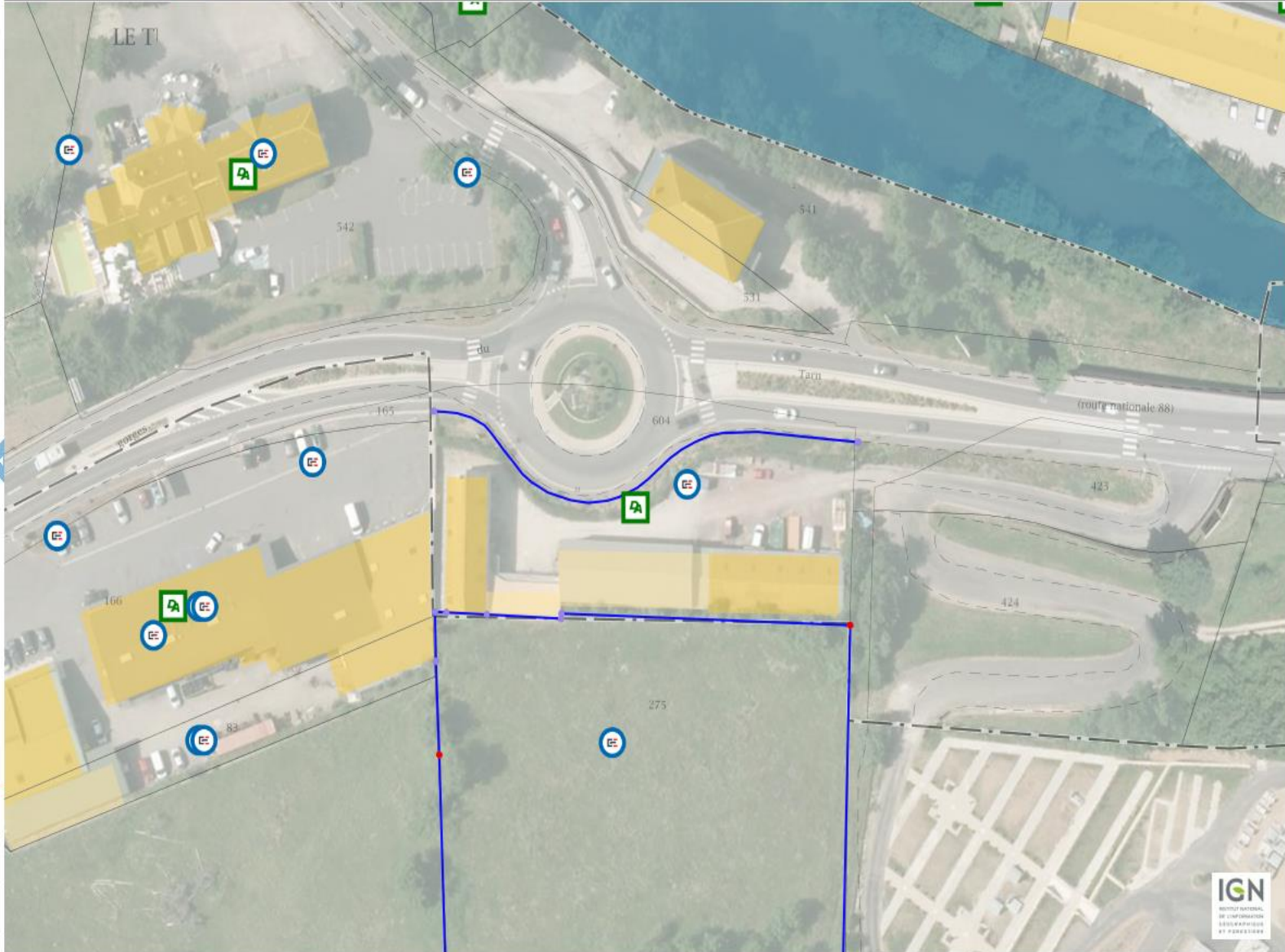
Localiser

Annotations

Aide

Territoires | Dossier... | Echelle ~ 1/1 000 | Déconnexion

RFU | SPDC | SCPC | Pro OGE | RGP | Légifrance | DT / DICT



GEOFONCIER

En 2010, a été déployé sur le territoire national, y compris les DOM, le portail GEOFONCIER en partenariat avec l'IGN et la DGFIP. Une version est accessible grand public.

www.geonfoncier.fr

Ce portail permet de moderniser les opérations de bornage, de garantir leur cohérence et surtout d'en conserver l'ARCHIVAGE.



Le bornage numérique



Le bornage numérique

Aujourd'hui, avec les nouveaux outils du numérique, il est nécessaire de faire évoluer le bornage traditionnel.

Cette évolution passe d'abord par un accès en ligne au géomètre-expert.

Nous sommes entrés dans l'ère de la consommation en ligne.

Contact, devis en ligne, dépôt du dossier, archives



Le bornage numérique

Les nouvelles technologies de levé et de visualisation offre de nouvelles possibilités

Drones

Back pack scanner 3D et caméra

Le terrain est entièrement numérisé et visualisable en ligne

La restitution des données, la représentation graphique et numérique Et la rédaction d'un procès verbal de bornage



Le bornage numérique

Vient en suite le temps de la réunion contradictoire :

Envoi préalable du procès-verbal plan et film du terrain

Réunion en visio conférence – fin des problèmes de déplacement difficile sur le terrain

Débat contradictoire et signature par les parties en ligne.

Eventuellement déplacement chez un confrère voisin qui recueille la signature

Signature certifiée du géomètre-expert

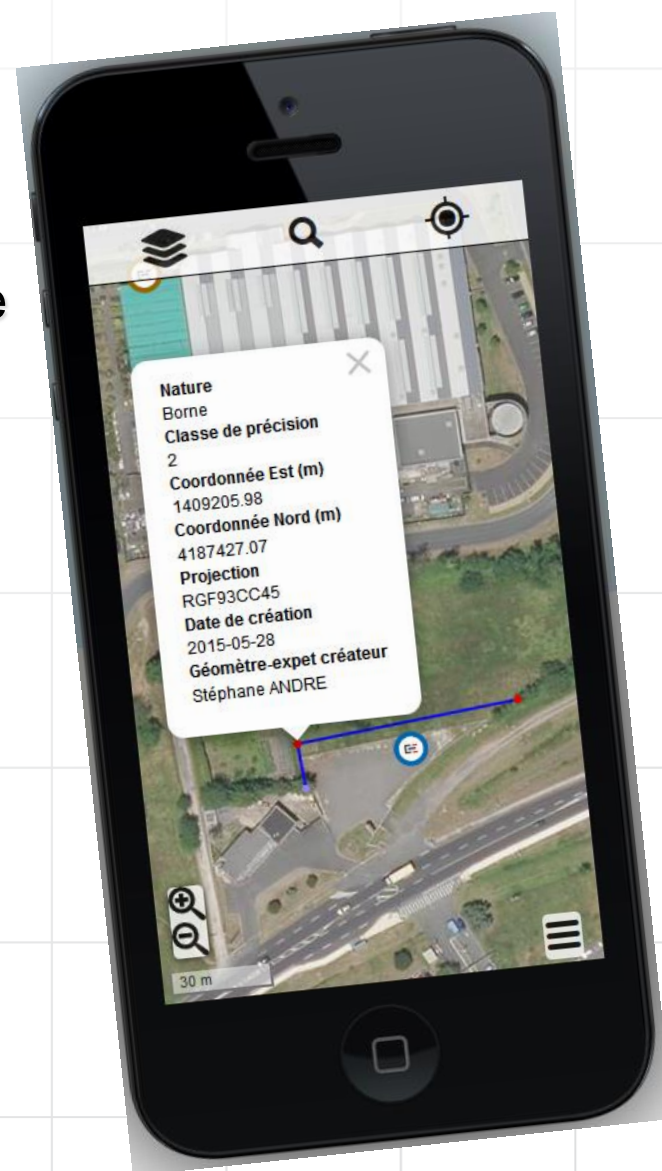


Le bornage numérique

Enregistrement en ligne du procès-verbal de bornage sur le portail GEOFONCIER

Transfert au service de la publicité foncière

Envoi d'une copie certifiée aux parties.



Le bornage numérique

Plus de matérialisation sur site de la limite

Réalité virtuelle augmentée pour visualisation de la limite numérique enregistrée dans le portail.

Pérennisation des limites de propriété





Je vous remercie de votre attention

